



LA FEUILLE DES HERBETTES

Avril 2023

Journal de la commune de Sullens

Message de la Municipalité

Voici les trois premiers préavis de la législature concernant des crédits investissements pour un total d'un peu plus de CHF 900'000.-- (route-eau-collège)(voir page 2).

Cela peut paraître important, mais nous sommes loin du compte par rapport aux dépenses d'investissements de la législature précédente (8 mio).

En effet, vos impôts doivent absolument servir à des projets collectifs (infrastructures, immobilier communal, services, etc.) et ce dans un laps de temps relativement court. Dans ce sens, la Commune ne devrait pas, ou alors dans une moindre mesure (ou par obligation), mettre des capitaux en attente (fonds de réserve). Ces fonds sont cependant les bienvenus pour des projets déjà en cours et à bout touchant. Vous l'aurez compris, les impôts encaissés doivent servir dans un avenir proche.

Stratégiquement, le séparatif ayant déjà bien avancé ces dernières années, nous avons opté pour des projets différents, à savoir :

- Rénovation de notre parc immobilier (dans l'ordre des priorités)
- Mesures «incendie» dans les lieux scolaires
- Mesures écologiques / énergétiques / climatiques
- Mesures «sécurité»

Afin de pouvoir mettre en œuvre tout ceci, nos finances doivent pouvoir supporter cette charge. Comme cela a été expliqué au Conseil communal, nos finances sont saines et aucun emprunt supplémentaire ne sera nécessaire pour les trois préavis présentés au Conseil. Nous ferons le point financier pour chaque préavis et maintenons notre cap d'investissements «raisonnables et supportables». Sans «surprise» cantonale, le taux d'imposition actuel sera donc maintenu en l'état.

Les mesures PECC prévoient, entre autres, des conseils « écologie ». Vous trouverez le premier en page 6. Chaque numéro du présent journal contiendra un nouveau conseil que nous ne pouvons que vous encourager à suivre.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer une nouvelle sortie des Aînés des trois villages (Bournens, BousSENS, Sullens) qui devrait réunir près de 200 habitants au total. Détails en page 2.

La Municipalité se tient toujours très volontiers à votre entière disposition. Un entretien peut être planifié sur rendez-vous par le biais de l'administration communale.

Christian Gozel, Syndic

Sommaire

Politique locale.....	2
Vie locale	
• Statistiques de la population et état civil.....	2
• Sortie des Aînés des 3 villages.....	2
• Nouveau : mise en place d'un défibrillateur et séance d'information.....	3
• Nouveau : Table au bistrot de Pro Senectute Vaud.....	4
• Passeport-vacances.....	4
• Registre communal des entreprises.....	4
• Piscine privée et bassin d'agrément.....	5
• Demoussage des toits, desherbage des terrasses.....	5
• Des nouvelles du PECC et conseil.....	6
• Tenue des chiens en laisse et ramassage des déjections canines.....	6
• Prévention contre les nuisances sonores.....	7
Vie intercommunale.....	7
Agendas.....	8

Administration

Rue du Château 2
1036 Sullens
021 731 33 34

Greffe :
greffe@sullens.ch
Contrôle des habitants :
controle.habitants@sullens.ch

Horaires :
Lundi de 14h00 à 18h30
Mercredi de 8h00 à 11h30
Vendredi de 8h00 à 11h30

Conseil communal de Sullens du 30 mars 2023

En vertu des articles 107 et 109 de la LEDP (Loi sur l'Exercice des Droits Politiques), droit de référendum et affichage des objets traités, nous vous communiquons les décisions du Conseil communal.

Préavis 1/2023 - Réfection des rues de l'Eglise et de la Grange-Neuve

Demande d'un crédit de construction pour le remplacement et l'extension du réseau d'eau potable - Aménagements routiers « Rue de l'Eglise - Rue de la Grange Neuve »

Préavis adopté à l'unanimité

Préavis 2/2023 - Aménagement de la cour du collège

Remplacement des éléments obsolètes et installation de nouveaux jeux

Préavis amendé adopté à la majorité

Préavis 3/2023 - Travaux de bouclage de la conduite d'eau potable « Route de Cheseaux et chemin des Pâquis »

Demande d'un crédit de construction pour la pose d'une nouvelle conduite et réfection partielle de la chaussée

Préavis adopté à la majorité

Les citoyens peuvent consulter ces préavis au greffe municipal pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la commune www.sullens.ch

Prochaines votations fédérales et cantonales

- 18 juin 2023 :
Votations fédérales et cantonales
- 22 octobre 2023 :
1^{er} tour des élections fédérales
- 12 novembre 2023 :
2^e tour des élections fédérales



Dates des prochaines séances du Conseil communal

- jeudi 15 juin 2023 à 18h30
- jeudi 12 octobre 2023 à 19h30
- jeudi 7 décembre 2023 à 19h30

VIE LOCALE

Etat civil

Décès

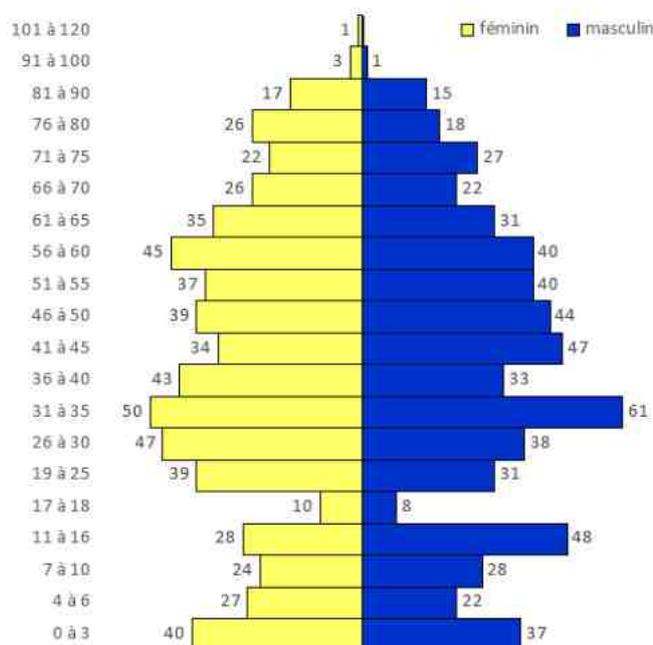
Claudio Lodari
le 19 février 2023

Naissances

Serena Pacifico
le 20 février 2023

Giulia et Lena
Delacroix
le 1^{er} mars 2023

Statistiques de la population



Population de Sullens au 31 décembre 2022

Sortie des aînés des 3 villages

La rencontre quinquennale de 2020 ayant été annulée pour les raisons que tout le monde connaît, Sullens, Bousens et Bournens s'unissent une nouvelle fois pour une sortie récréative. Les personnes de plus de 65 ans et leur conjoint sont donc invités pour une journée de découverte d'un joli coin du canton.

Réservez déjà la date du **jeudi 8 juin 2023**.

De plus amples informations suivront par courrier.

NOUVEAU : mise en place d'un défibrillateur à Sullens

La commune de Sullens s'est dotée d'un défibrillateur installé dans le sas d'entrée de la banque CEDC, Route de Mex 2. L'ouverture est enclenchée en pressant sur le bouton extérieur à gauche.



Accessible 24h/24 - 7j/7



Pour qu'une personne touchée par un arrêt cardio-respiratoire bénéficie d'un maximum de chances de survie, l'appel au 144 suivi d'un massage cardiaque sont un début de prise en charge essentiel mais ne suffisent pas.

En utilisant un défibrillateur dans les toutes premières minutes suivant l'arrêt cardiaque, les chances de survie augmentent considérablement et le risque de séquelles graves, durables, voire irréversibles diminue.

Utiliser un défibrillateur est à la portée de tous !

Chaque citoyen peut devenir acteur lors de la prise en charge d'une personne victime d'un arrêt cardio-respiratoire.

Soirées de formation

Suite à l'acquisition du défibrillateur, la Municipalité, en collaboration avec la société Emergency Training Center de Bottens, convie la population à une séance d'information sur son utilisation

**le mercredi 24 mai 2023
de 19h00 à 21h00, Grande salle de Sullens**

Il sera également question de présenter le projet «First responder» et de recruter quelques volontaires. Ils seront formés lors d'une soirée d'ores et déjà fixée

**le mercredi 14 juin 2023,
de 18h30 à 21h30, Maison de Commune.**

Qu'est-ce qu'un «First responder» ?

Il apporte les gestes de base de la réanimation en cas d'arrêt cardiaque en attendant l'arrivée de l'ambulance. Ces gestes comprennent le massage cardiaque et l'utilisation du défibrillateur qui font partie des maillons de la chaîne de survie.



Généralement, le «First responder» n'est pas un professionnel de la santé. Il intervient selon le principe du «prompt secours de proximité» et agit bénévolement. Il a suivi des cours spécifiques pour réagir correctement lors de situation d'arrêt cardiaque et, par le biais de l'application smartphone «First responder Vaud», il rejoint le réseau des «First responders» afin d'intervenir jusqu'à l'arrivée de l'ambulance.

Les conditions pour être «First responder»

1. Avoir 18 ans
2. Posséder un smartphone
3. Suivre ou avoir suivi une formation «BLS-AED» reconnue par le Swiss Resuscitation Council
4. Signer la Charte des «First Responders» du canton de Vaud

Le fonctionnement

Le «First responder» est alerté par la centrale 144 via l'application «First responder Vaud», ceci parallèlement aux services préhospitaliers (ambulances, SMUR, REGA). Le «First responder» peut alors accepter ou refuser l'intervention. S'il l'accepte, il doit se rendre sur place et débiter au minimum le massage cardiaque, jusqu'à l'arrivée des secours professionnels.

Plus d'informations sur
www.fondation-first-responders.ch

NOUVEAU : Table au bistrot

Pro Senectute Vaud vous propose de prendre un bon repas dans une ambiance chaleureuse, autour des Tables au Bistrot organisées par des bénévoles.

Mme Maria Primiceri vous accueille au restaurant pour partager un savoureux moment et faire de nouvelles connaissances.

Lieu	Rue du Château 1, 1036 Sullens,
Horaires et dates	A midi, les dimanches 30 avril, 21 mai, 25 juin 2023
Participation	CHF 20.-- plat et dessert (hors boissons)
Renseignements Inscriptions	Mme Maria Primiceri 078 603 42 00 jusqu'au vendredi précédant le repas

Cette activité est partiellement subventionnée par l'Office fédéral des assurances sociales car elle favorise tout particulièrement l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées.



Avec le soutien
de la commune
de Sullens

canton de Vaud
vd.prosenectute.ch

Recherche de bénévoles pour accompagner occasionnellement les convives à la *Table au bistrot* organisée un dimanche par mois à l'Auberge de Sullens.

Pour tout renseignement, contacter :
Mme Natascha Sciuscio Montagna
animatrice régionale
au 079 767 53 90
ou natascha.sciuscio@vd.prosenectute.ch

Registre communal des entreprises

La Municipalité rappelle que selon la Loi sur l'Exercice des Activités Economiques (LEAE) et son Règlement d'application (RLEAE), **toute entreprise** qui a une activité économique indépendante exercée en vue d'un revenu régulier, **quelle que soit sa forme juridique**, doit s'inscrire au Registre communal des entreprises au moyen du formulaire se trouvant sur le site internet

www.sullens.ch/pratique/entreprises.

Il est obligatoire que ce registre soit à jour, c'est pourquoi nous vous remercions par avance de votre collaboration en la matière.



Vous appréciez partager de bons moments autour de repas conviviaux et souhaitez accueillir des séniors pour les faire bénéficier de vos talents culinaires ou les accompagner pour déguster un menu du jour au restaurant ? Devenez bénévoles dans le cadre des Tables conviviales !

Pour de plus amples renseignements, contacter
Mme Natascha Sciuscio Montagna, animatrice régionale
au 079 767 53 90
ou natascha.sciuscio@vd.prosenectute.ch

Passeport-vacances

Cette année, la commune de Sullens est en mesure de proposer une activité pour le Passeport-vacances :

Zumba et yoga :

Viens t'éclater, te défouler et danser sur les rythmes de salsa, hip-hop, etc... Bref, viens faire de la Zumba !

Gagne en souplesse, confiance en toi, concentration et respiration... Bref, viens faire du yoga !

Prends ta tenue de gym pour être plus à l'aise. Une collation entre la zumba et le yoga est offerte.

Pour 18 participants de 9 à 15 ans,

Organisatrice	Mme Sandra Noll
Animatrice	Mme Endy Tenore
Quand	mardi 15 août 2023
Durée	de 9h00 à 12h00
Lieu	Grande salle, Sullens

Piscine privée et bassin d'agrément

Autorisation et mise à l'enquête

La Municipalité autorise l'installation de piscines hors-sol et démontables sans autorisation communale pour des bassins jusqu'à 5 m³. Au-delà de 5 m³ ou pour toute piscine enterrée ou semi-enterrée, une procédure de mise à l'enquête doit être établie.

Evacuation des eaux utilisées pour la baignade et le nettoyage des installations

L'Etat de Vaud met à disposition sur son site www.vd.ch la directive cantonale DCPE 501 qui concerne l'assainissement des piscines et des bassins d'agrément (ci-dessous trois extraits).



Extraits de la directive DCPE 501 - 4. Principes d'évacuation des eaux

<p>Vidange des eaux de baignade</p> <p>La désinfection, généralement réalisée à base de produits chimiques, permet de limiter le développement d'algues et de bactéries. Les dosages prescrits doivent être scrupuleusement respectés.</p> <p>Il est impératif de stopper tout apport de produit désinfectant au minimum 48 heures avant de procéder à la vidange du bassin. Ce laps de temps permet en effet de réduire naturellement le pouvoir désinfectant du chlore, notamment par l'impact du rayonnement solaire (UV).</p> <p>La période de déchloration étant respectée, les eaux de baignade peuvent être évacuées sans risque d'atteinte au milieu naturel. Elles seront utilisées de préférence pour l'arrosage du jardin ou évacuées avec les eaux claires.</p>	<p>Rinçage des filtres</p> <p>Les eaux de rinçage des filtres seront évacuées dans un collecteur d'eaux usées. En effet, les déchets et la matière organique retenus ne doivent en aucun cas parvenir dans un cours d'eau, où leur décomposition contribuerait à un appauvrissement de la teneur en oxygène dissous, élément nécessaire à la vie aquatique.</p>
<p>Nettoyage des bassins</p> <p>Les bassins feront de préférence l'objet d'un nettoyage mécanique, à l'aide d'une brosse ou d'un jet à haute pression.</p> <p>Si l'utilisation de produits chimiques s'avère nécessaire (eau de Javel, détartrant, etc.), il est impératif de respecter le dosage prescrit par le fournisseur (pas de surdosage inutile) et d'évacuer les eaux de nettoyage aux eaux usées.</p>	

Démoussage des toits, désherbage des terrasses... Mise en garde contre les travaux illégaux

Chaque année à l'approche de la période estivale, des entreprises proposent divers travaux d'entretien aux propriétaires. Mais attention aux infractions : utilisation de produits chimiques non autorisés (comme eau de javel ou soude caustique), pas de permis d'utilisation de produits phytosanitaires pourtant soumis à la législation suisse, pas de récupération des eaux de lavage ...



Ces travaux illégaux sont régulièrement la cause d'importantes atteintes à l'environnement et génèrent de graves pollutions des cours d'eau.

Par conséquent, **tout propriétaire sollicité est prié de refuser ce genre de proposition. Dans le cas contraire, il sera également tenu responsable en tant que commanditaire des travaux.**

Dans la mesure du possible, il est recommandé de procéder à un nettoyage mécanique à l'eau ou de s'adresser à l'inspection des produits chimiques.



De nouvelles du Plan Energie et Climat Communal (PECC)

L'élaboration et la rédaction du document ainsi que des fiches d'actions sont maintenant terminées. La Municipalité a fait son choix en collaboration avec le bureau Alterna et le dossier complet a été envoyé fin janvier au Canton pour validation. Une feuille de route a été établie avec des échéances quant à la réalisation des actions. Nous sommes dans l'attente du feu vert du Bureau de la Durabilité pour pouvoir présenter notre Plan Energie et Climat Communal aux habitants du village. Néanmoins, nul besoin d'attendre pour passer à l'action. Certaines réalisations ont déjà vu le jour, comme par exemple :

- L'éclairage public, qui est partout équipé avec des ampoules LED depuis la fin de l'année dernière.
- La mise en place de mesures concernant l'économie d'énergie, comme évoqué dans la Feuille des Herbettes de novembre 2022.

Mentionnée également dans le journal, la subvention pour les vélos est d'ores et déjà disponible. Vous recevrez prochainement un bon CFF de CHF 30.-- pour encourager l'utilisation des transports en commun.

La première rencontre du groupe de villageoises volontaires pour l'organisation de la journée de la biodiversité s'est tenue le 2 mars dernier. Cette journée aura lieu au mois de novembre 2023. La date sera communiquée tout prochainement. Le programme reste à affiner, mais vous pourrez notamment :

- aider à la plantation d'une haie vive,
- fabriquer des nichoirs à oiseaux,
- obtenir des conseils sur la plantation d'essences indigènes dans vos jardins ou sur vos balcons.

Nous espérons que vous serez nombreux à participer à ce projet pour la nature.

En finalité, la Commune avance sur son plan énergie et climat et aura également besoin de vous toutes et tous pour, ensemble, œuvrer à la transition vers la neutralité carbone.

Marie Christine Pitton, Municipale

Conseil pratique PECC - Plantes invasives

par exemple : Laurier-cerise - Prunus laurocerasus L.

Dangers et raisons d'agir

Biodiversité

Le laurier-cerise concurrence la végétation indigène. Le rajeunissement de nos forêts peut être entravé par les formations parfois très denses du laurier-cerise. La persistance de son feuillage réduit également la lumière au sol et empêche la flore forestière printanière de se développer.

Santé

L'ensemble de la plante, mais principalement les feuilles et les graines contenues dans les fruits, contiennent des glycosides toxiques pour l'homme et le bétail.

Comment procéder

- Lorsque vous décidez de remplacer cette plante (haie ou plants séparés) - choisissez des essences indigènes.
- Préférez une haie vive à une haie monospécifique.

Ne déposez jamais les déchets végétaux dans la forêt.

Le laurier-cerise est très courant dans notre commune, surtout au niveau des haies. Vous trouverez de plus amples informations sur les essences indigènes et les plantes invasives sur le site communal

www.sullens.ch/accueil/environnement

Tenue des chiens en laisse



Pour protéger la reproduction de la faune sauvage, les chiens doivent être **tenus en laisse en forêt et dans les prairies attenantes** du 1^{er} avril au 15 juillet.

De même, l'obligation de tenir les chiens en laisse est valable **en tout temps** depuis 2019 dans les **pâturages occupés par du bétail**. En effet, la non divagation des chiens dans les prés évite que leurs déjections soient ingérées par le bétail, ce qui peut causer des avortements chez les bovins.

Déjections canines : une question de civisme

La commune de Sullens a augmenté les distributeurs de sacs et les poubelles pour collecter et jeter les déjections canines.

Afin d'améliorer la qualité de notre espace public, merci aux propriétaires de chien(s) de bien vouloir ramasser les déjections de leur animal et les jeter dans les endroits prévus à cet effet.

Prévention contre les nuisances sonores

Message de www.votrepolice.ch

Avec l'arrivée des beaux jours, les activités extérieures vont se multiplier. Certaines vont se prolonger tard et créer une recrudescence de décibels.

Huit propositions pour bien cohabiter :

- Diminuer le bruit dès 22h00
- Aviser les voisins lors d'une fête privée
- Éviter les jeux bruyants en soirée
- Moins de basses et de volume
- Le soir, parler à voix basse à proximité d'habitations
- Éviter de claquer les portières de voiture
- Ne pas laisser tourner le moteur inutilement à l'arrêt
- Ne pas déplacer des meubles en les poussant

**Le respect des uns + La tolérance des autres
= L'esprit de bon voisinage**

Impressum - Editeur: Commune de Sullens - Imprimerie: PaperForms, Villars-Ste-Croix - Direction: Municipalité de Sullens - Rédaction: Nathalie Martin (NM) - Prochaine parution: fin juin 2023 - Site internet: www.sullens.ch - Email: journalDesullens@gmail.com



Deux extraits du règlement communal de police, disponible sur www.sullens.ch/officiel/reglements

Article 19 - Travaux bruyants
(usage des tondeuses à gazon, tronçonneuses et autres outils à moteur)

INTERDITS
pendant les jours de repos public
les autres jours entre 12h00 et 13h00
et entre 19h00 et 8h00.

Article 20 - Instruments et appareils sonores

AUTORISES entre 22h00 et 7h00
seulement dans les habitations et pour autant que le bruit ne puisse être perçu de l'extérieur.
(sauf exception pour spectacles et manifestations publiques).



Facebook de la commune

Suivez la vie locale sur la page
@CommuneDeSullens

VIE INTERCOMMUNALE

Communication de l'ARGdV (Association de développement Région Gros-de-Vaud)

Situation du Gros-de-Vaud

Située entre Lausanne et Yverdon, la Région du Gros-de-Vaud regorge d'un riche patrimoine économique, culturel et naturel. C'est pourquoi l'Association de développement Région Gros-de-Vaud (ARGdV) a été fondée en 1988. Composée de 36 communes et de près de 200 membres privés, elle œuvre au renforcement de l'identité régionale à travers le développement de stratégies et de projets divers sur de nombreuses thématiques.

Qu'est-ce que l'ARGdV ?

Association de droit privé, l'ARGdV est une plateforme d'échanges publics-privés qui traite et soutient de nombreuses activités qui visent à la mise en œuvre d'une stratégie régionale validée par le Service de la Promotion de l'Economie et de l'Innovation (SPEI). Pour travailler avec efficacité la multiplicité et la variété des projets, elle s'appuie sur des commissions thématiques : le développement économique, le tourisme et la culture, l'agriculture, le territoire et la mobilité, le sport et la jeunesse, l'énergie et l'environnement. Elle joue également le rôle d'interface et de coordination entre les différents



acteurs publics et privés concernés.

La force économique de la Région

La région du Gros-de-Vaud accueille des activités économiques diversifiées, ce qui est une force. Le district compte ainsi près de 3'200 entreprises composées de 1 à plus de 100 salariés. Reconnue également comme le grenier à blé du canton de Vaud, l'agriculture occupe une place importante dans la vie des locaux.

Faisons de la publicité pour notre Région !

C'est pour fédérer l'ensemble des acteurs et des habitants qui façonnent notre région, que la marque Gros d'Vaud, au-delà des apparences a été lancée il y a peu de temps. Vous aussi véhiculez les valeurs de notre belle région.

Calendrier des manifestations

14-15 avril 2023	Les deux vierges , spectacle présenté par le Chœur mixte l'Aurore dès 19h15, Grande salle
24 mai 2023	Séance information défibrillateur de 19h00 à 21h00, Grande salle,
8 juin 2023	Sortie des Aînés des 3 villages
14 juin 2023	Formation BLS-AED, «First responder» de 18h30 à 21h30, Maison de Commune
16 juin 2023	Cinéma en plein air , co-organisé par la Commune et SullenS'anim' Terrain devant Grande salle
1 ^{er} août 2023	Fête nationale Grande salle
14 octobre 2023	Fête du coing organisé par SullenS'anim' Grande salle
Un samedi de novembre 2023	Journée biodiversité Plus d'informations ultérieurement

Dates de ramassage des déchets encombrants

Les jeudis 29 juin et 16 novembre 2023
dès 7h30.

Concerne les objets durs incinérables et non recyclables **de taille supérieure à 60 cm**.

Exemple : mobilier, matelas, skis, tapis, moquette, polystyrène, plastique dur.

Non pris dans les encombrants : carton, papier, appareils électriques, pneus, peintures et solvants, déchets de démolition, sacs poubelles, bâches et sacs plastique ainsi que les déchets de l'industrie, des commerces et de la construction.

Don du sang

Cheseaux : Maison de commune, Route de Lausanne 2
le 11 avril 2023, de 15h30 à 19h30

Inscription sur : www.jedonnemonsang.ch

Soirée du Chœur mixte

Le Chœur mixte l'Aurore présente

Les deux vierges
à la Grande salle de Sullens
les 14 et 15 avril 2023

Portes 19h15 - Rideau 20h00
Entrée CHF 20.-- (en cash uniquement)

Sur place petite restauration - pâtisserie
A la fin de la soirée soupe à l'oignon.

Vente de billets à gratter
Réservation au 021 701 21 56
ou à mc.ca@bluewin.ch



Pour plus d'informations concernant les activités et manifestations organisées par SullenS'anim', consulter le site :

www.sullensanim.ch

AG de SullenS'anim'

A vos agendas !

L'Assemblée générale de SullenS'anim' aura lieu

le jeudi 4 mai 2023, à 20h00,
à la salle du conseil communal,
Maison de Commune.

Pour rappel, chaque habitant du village est membre de droit de l'association. Vous êtes donc toutes et tous les bienvenu-e-s. Lors de cette soirée, nous aurons l'occasion de faire le bilan sur un peu plus d'une année d'activités organisées par l'association, d'approuver les comptes et de se projeter vers l'avenir avec les activités planifiées pour 2023, mais également de voir un peu plus loin.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux.

Le Comité

Café contact

La Communauté catholique de Cheseaux, Romanel, Sullens, Bournens et Bousens vous invite pour un café contact, à l'ancienne cure de Cheseaux (Rte de Lausanne 11)

dès 9h30, les mardis :

- 2 mai 2023
- 6 juin 2023.

